

REPUBLIQUE FRANCAISE



DETTWILLER  
ROSENWILLER

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2024-104/V

portant règlementation en matière de circulation et de stationnement - Place de l'Eglise

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article R 411-8 du Code de la Route,  
VU l'article R 610-5 du Code Pénal,  
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** l'arrêté 2024/103 du 14 novembre 2024 portant notamment périmètre d'une vente au déballage intitulé « Marché de Noël »,  
**Considérant** la gêne occasionnée à la circulation et au stationnement, en raison de l'organisation du Marché de Noël, pour la période du vendredi 29 novembre 2024 au lundi 2 décembre 2024 - place de l'Eglise -,  
**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité publique et la sécurité des personnels et bénévoles oeuvrant sur le Marché de Noël,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison du Marché de Noël organisé le samedi 30 novembre 2024, le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de l'Eglise, du vendredi 29 novembre 2024 de 8 h au lundi 2 décembre 2024 à 12 h, selon les matérialisations, sauf exposants du marché, véhicules des services techniques et véhicules de secours

**Article 2** : La délimitation et les signalisations réglementaires correspondantes seront mises en place par les services techniques de la Commune.

**Article 3** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise

- \* au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Saverne
- \* au Commandant - Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- \* à la police municipale de Saverne,
- \* à Monsieur HEINTZ Pascal, service technique,

Fait à Dettwiller, le 14 novembre 2024  
Le Maire, Pascal BOEHM

Le Maire de Dettwiller

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

vu l'affichage à la porte de la mairie le 21 NOV. 2024  
vu les notifications le 21 NOV. 2024  
vu la publication en ligne le 21 NOV. 2024

